tte faillite est attribuée au chiffre trop portant des crédits que la compagnie au- consentis, et aussi à la dépression com- dale déterminée par le nouveau tarif. passif est d'environ 24 millions de dol- l'actif est de 34 millions, mais d'une sation lente.

faillite de cette maison réputée a eu certaine répercussion sur le marché fi- ier de New-York.

S DANGERS DE L'AUTO

N MORT ; PLUSIEURS BLESSES

inal, 26 juin. — Une automobile ap- enant à M. Paul Loderlin, manufactu- à Thaon (Vosges), a fait une embar- à Barnioulles par suite de la rupture direction.

chauffeur a été précipité contre un lier et tué net.

Paul Lederlin et les autres voyageurs été assez gravement blessés.

utomobile a été réduite en miettes.

uicide d'un collégien

ris, 26 juin. — Des mariniers retiraient de la Seine le cadavre de Roger Kellevie, orze ans, élève à l'école Jean-Baptiste- qui, depuis samedi dernier, avait disparu ez ses parents, rue Copernic, 29. En quit- l'école samedi, le malheureux enfant s'é rendu au quai Debilly, d'où il s'était pré- dans le fleuve. Deux employés aperçu- le jeune désespéré luttant contre le flot. t l'arrivée des sauveteurs, il avait coulé . Des livres et des cahiers, déposés sur , firent connaître son identité. Prévenus les parents de Roger Kellevie ont déclaré maintes reprises leur fils avait exprimé tention d'en finir avec la vie.

Les terribles suffragettes

ris, 26 juin. — On a tenté hier d'incendier glise des environs de Belfast. Les dégâts assez importants. Des brochures suffra- s ont été retrouvées auprès de l'édifice.

e suffragette a été arrêté, à Nottingham, avant l'arrivée du roi et de la reine dans ville. Elle rôdait autour d'un pavillon ne adresse allait être remise au roi. On la suffragette et l'on trouva sur elle matières inflammables et une livre d'ex- fs. Elle était sortie récemment de prison, t bénéficié de la loi qui permet de remettre berté provisoire les personnes qui se lais- mourir de faim.

durée du travail dans les Mines

hez les mineurs d'Epinac

Mâcon, 26 juin. — Les ouvriers mineurs bassin d'Epinac réunis en assemblée gé- le, ont examiné la loi de huit heures doit entrer en vigueur le 1er juillet.

près discussion, l'ordre du jour suivant té voté :

Déclarent que la loi de huit heures est leurre pour la corporation des travail- s :

Estiment que les dérogations qu'elle nporte ont uniquement pour but de favo- r et de perpétuer les longues coupes que compagnies veulent imposer au détri- nt de la santé des travailleurs ;

Se déclarent résolus à combattre jus- à leur suppression toutes les déroga- s ;

Demandent en outre que la durée des centes et montées et le temps du casse- ûte soit comprise dans les huit heures de vail ;

Font appel aux élus mineurs pour in- venir énergiquement auprès du gouver- ent pour faire modifier la loi sans que travailleurs soient obligés de recourir moyens extrêmes qu'ils durent em- yer pour l'obtention de la loi des retrai- » — (Information.)

hez les mineurs de Saint-Etienne

aint-Etienne, 26 juin. — Les ouvriers mi- rs des postes de nuit, réunis ce matin à Bourse du Travail au nombre de 600, ont pté un ordre du jour donnant mandat au nité fédéral « de résister énergiquement, me en lâchant leurs outils de travail, à consigne dont ils se croient menacés par compagnies ».

ette consigne aurait pour effet, selon les eurs, d'allonger la journée de travail, uite à huit heures par la loi, et dont l'ap- ation commencera le 1er juillet.

est certain que les ouvriers des postes jour, qui se réuniront ce soir, voteront me leurs camarades du matin.

autre part, les compagnies communi- nt à la presse la déclaration que les com- nies seront établies non pas dans le but teindre les intérêts des ouvriers, mais r se conformer strictement à la loi.

(L'Information.)

aint-Etienne, 26 juin. — Dans la réunion ils ont tenue ce soir, les mineurs des pos- de jour ont adopté l'ordre du jour voté matin par leurs camarades des postes nuit.

es démarches pressantes vont être fai- auprès des membres du Parlement pour enir l'abrogation de l'article 2 de la loi de 1905 qui est devenu maintenant l'article 10.

(L'Information.)

Une déclaration des Compagnies

Saint-Etienne, 26 juin. — Les directeurs des compagnies houillères de la Loire ont rédigé aujourd'hui un document dans lequel ils déclarent notamment que les exploitants des mines tiennent à affirmer de la façon la plus formelle que rien ne sera changé à la situation actuelle de leurs ouvriers, ni pour la durée du travail, ni pour l'application des salaires.

Si les consignes qui seront établies comportent des indications d'heures constituant un élément nouveau imposé par la loi, ce sera uniquement pour fixer la limite au-delà de laquelle des exploitants seraient en contravention, mais nullement dans le but d'atteindre ces limites dans la pratique au détriment des ouvriers, en leur retirant les avantages et commodités dont ils jouissent actuellement et que les exploitants ont toujours eu la résolution de leur conserver intégralement.

AU MEXIQUE

LA CHUTE DE Zacatecas

New-York, 26 juin. — Une dépêche de Zacatecas donne un compte rendu détaillé de la bataille qui s'est terminée par la chute de la ville aux mains des rebelles. Si l'on en juge par les monceaux de cadavres restés sur les collines de la ville, l'assaut dut être des plus violents.

Le général Villa menait l'attaque.

Cinq officiers de son état major ont été blessés : le général Trinidad Rodriguez, l'un des meilleurs brigadiers du général Villa, a reçu une balle à la gorge et a succombé à sa blessure.

Les rebelles, dans beaucoup de cas, se sont approchés à plat ventre, sous le feu des mitrailleuses.

Les fédéraux auraient 400 tués et 2000 blessés, tandis que les partisans du général Villa auraient 500 morts et 800 blessés. En outre, 5.000 fédéraux ont été faits prisonniers.

New-York, 26 juin. — Un télégramme de Zacatecas fournit de nouveaux détails sur les circonstances qui accompagnèrent la chute de la place.

Il assure qu'avant de se décider à donner à ses troupes l'ordre d'abandonner la ville, le général fédéral Barron a fait sauter la maison qu'habitait un homme de loi nommé Majallaves. Ce dernier aurait péri avec sa femme et ses huit enfants.

Le commandant de la place aurait agi de même en ce qui concerne un grand nombre d'édifices et de maisons de Zacatecas, n'avertissant pas les locataires de ses sinistres projets. Un grand nombre de femmes et d'enfants seraient morts sous les ruines du bâtiment des douanes, détruit à sa demande.

Dans la Région

A LILLE

Avant les Fêtes de Bouvines

Manifestations autour de la retraite aux flambeaux -- La police et la gendarmerie chargent -- Plusieurs arrestations

C'est hier soir vendredi que commençaient les festivités organisées à l'occasion du VIIe Centenaire de la Bataille de Bouvines.

Cette première partie comprenait une grande retraite aux flambeaux à laquelle assistaient la fanfare et une portion du 9e Cuirassiers de Douai, les fanfares et musiques de la garnison et différentes sociétés.

Comme on le verra plus loin, cette fête a été marquée par une manifestation organisée par les camelots du roy et les échappés de la Catho.

A 8 heures et demie du soir, la Grand'-Place et les rues avoisinantes étaient noires de monde qu'attirait la venue des cuirassiers.

On s'écrasait littéralement quand le cortège, ayant à sa tête un peloton de gendarmes à cheval et composé de la fanfare et du peloton de cuirassiers poteurs de torches, des fanfares des 6e Chasseurs à cheval et du 1er escadron du Train des Equipages, des musiques du 43e d'Infanterie et du Bataillon des Sapeurs-Pompiers et de porteurs de lanternes vénitiennes, venant de l'Abattoir, où il s'était formé, déboucha sur la Grand'Place à 9 heures moins 10.

Les troupes se réunirent en carré autour de la Colonne de la Déesse et les fanfares sonnèrent.

Les musiques leur répondirent, puis, tandis que le Choral les XXX exécutait la cantate « Aux Vainqueurs de Bouvines » d'énormes feux de bengale, blancs, verts et rouges embrasèrent la Grand'Place aux quatre coins.

La « Catho » fait des siennes

On applaudissait les soldats et la fête battait son plein, quand un premier incident se produisit vers la rue Esquermoise.

D'un groupe d'une centaine de jeunes gens — les mêmes d'ailleurs qui ne cessèrent pas leur manifestation ridicule de jeter la perturbation — camelots du roy, élèves des Jésuites, étudiants de la Catho, élèves des Arts et Métiers Catholiques, etc., partirent des cris de : « Vive l'Armée ! Vivent les Trois ans ! »

Ces cris de : « Vivent les trois ans » suscitèrent une vive animation et bientôt des cris nourris de « Vivent les soldats ! A bas les trois ans ! » leur répondirent.

Violents incidents place de la République

Mais ce premier incident fut clos par le départ du cortège pour la Place de la République où devait s'opérer la dislocation.

La foule se rua vers cette place où déjà se trouvait massée une multitude de curieux.

Fanfares et musiques se firent encore entendre et une seconde exécution de la cantate eut lieu. Pendant ce temps, les manifestants amateurs de trois ans, continuaient à troubler la fête par leur charivari.

Lorsque la dislocation s'opéra, quelques bagarres se produisirent sur le trottoir en face de la Préfecture.

Une première fois, les gendarmes à cheval firent une trouée dans la foule par une brusque arrivée.

Quelques instants après, une bagarre plus grave se produisit à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue Arnould de Vuez où la foule était compressée.

A la faveur de l'obscurité qui régnait dans cette dernière rue, les camelots du Roy assommèrent à coups de canne ceux qui répondaient à leurs provocations.

Les gendarmes montèrent sur les trottoirs et en faisant cabrer leurs montures, jetèrent la panique dans la foule qui se bouscula violemment pour fuir de tous côtés.

La police opère

Satisfaits de leur bel exploit, les camelots rassemblés partirent alors en groupe vers la Grand'Place où ils furent suivis par un même nombre de contre-manifestants.

Une rencontre se produisit au coin de la rue Nationale.

Les agents de police stylés sans aucun doute par des ordres venus du Palais-Rihour, entrèrent dans la danse de la façon à laquelle les Lillois sont habitués depuis quelque temps. C'est-à-dire que ceux qui criaient « A bas les trois ans ! » reçurent seuls le choc.

Et quel choc ! A coups de pieds, à coups de poings ils se ruèrent sur ces jeunes gens dont plusieurs furent violemment projetés sur le sol du fait des coups reçus.

D'un geste fou, un agent dégaina. L'intervention d'un journaliste l'empêcha de se servir de son arme contre les personnes qui fuyaient devant lui.

La police brutalise

Les deux groupes continuèrent leur route en suivant la rue Nationale.

Les manifestants étaient suivis à une centaine de mètres par les contre-manifestants pour lesquels les agents continuaient à réserver leurs coups tandis que les autres n'étaient nullement inquiétés.

Près du marché aux chevaux, nous vîmes soudainement un jeune ouvrier empoigné par six agents *qui le rouèrent de coups avant de le traîner par les cheveux* au poste du 5me arrondissement, lequel d'ailleurs était fermé et abandonné.

Le groupe auquel vinrent se joindre deux autres arrêtés mis en piteux état, stationna là pendant une dizaine de minutes, puis gênés sans doute par la présence de journalistes dont dans leur fureur aveugle ils avaient molesté l'un d'eux, les agents parlèrent de remettre leurs prisonniers en liberté.

On discuta quelque peu et finalement on se décida à se rendre au poste de la permanence.

Il était alors environ onze heures et les échappés de la Catho étant rentrés dans leurs jésuitières, l'ordre s'était rétabli.

Sept arrestations

Une seule maintenue

Au cours de la manifestation, la police a opéré sept arrestations dont une seule fut maintenue.

L'individu arrêté est un journalier, Gustave Flécy, 24 ans, rue Godefroy, 12.

D'après les agents, Flécy aurait été vu jetant des pierres. Il a été gratifié d'un procès-verbal pour outrages, rébellion à agents et ivresse.

Flécy aurait déjà été condamné une douzaine de fois.

Les six autres jeunes gens, arrêtés, ont été laissés en liberté après avoir été nanti d'un procès-verbal pour refus de circuler ou tapage nocturne.

A Wasquehal

LES JEUX QUI TUENT

UNE ENFANT DE CINQ ANS POUSSE SA SŒUR JUMELLE QUI TOMBE ET SE FEND LE CRANE SUR LE BORD D'UN BATEAU.

Un horrible accident ayant entraîné la mort est survenu hier vers trois heures de l'après-midi.

Le bateau « Constancia », appartenant à M. Budes Kartel, âgé de 37 ans et demeurant à Boom (Belgique), était dans l'écluse du Noir-Bonnet. Les deux petites filles du batelier, deux jumelles âgées de cinq ans, jouaient sur le côté de l'écluse en attendant la sortie du bateau.

Tout à coup l'une poussa l'autre et la petite Céline perdit pied et tomba sur le bord du bateau qui était à ce moment au fond de l'écluse. Elle poussa un cri, aussitôt les parents de l'infortunée accoururent, un horrible spectacle s'offrit à leurs yeux, la fillette gisait inanimée, la tête ouverte. La matière cérébrale jaillissait hors de la boîte crânienne.

Aux cris poussés par les parents, quelques personnes accoururent et l'on se mit de suite à la recherche d'un médecin, M. le docteur Liénard ne tarda pas à arriver et ordonna le transfert immédiat de la malheureuse enfant à la clinique du docteur Descarpentries de Roubaix.

M. le docteur Descarpentries voyant l'état du pauvre enfant ne put que conseiller aux parents de retourner au bateau, où ils arrivèrent assez tard dans la soirée. L'enfant expirait quelques instants après.

A Bierne

Le tragique accident du passage à niveau

LES RESULTATS DE L'ENQUETE

M. Baudart, commissaire de police de Bergues, a ouvert une enquête à la suite de l'accident mortel dont a été victime le berger Beuns, au passage à niveau de Bierne.

La gardienne du passage à niveau de Bergues savait qu'un train spécial devait passer vers cette heure-là. Elle avait fermé la barrière dont elle a la garde et prévenu d'un coup de tompe, comme d'usage, sa collègue du passage à niveau de Bierne.

Cette dernière a déclaré ne pas avoir entendu le signal et ajoute qu'elle ignorait le passage du train.

Voyant la barrière ouverte, Beuns s'engagea sur le rail et fut tamponné, atteint au côté gauche de la tête, le malheureux mourut sur le coup par suite de l'enfoncement de la boîte crânienne.

Son corps fut immédiatement transporté à l'hôpital de Bergues.

A Bailleul

LA GRÈVE DU TEXTILE

SITUATION DE LA GRÈVE. — UN ARRETE BRUTAL DU MAIRE. — RESOLUTION INTRANSIGEANTE DES PATRONS

La grève du Textile va entrer maintenant dans une nouvelle phase. Le rideau est tombé sur le premier acte.

Depuis le 3 mai dernier les ouvriers demandaient à leurs patrons une augmentation de 5 %. Après quelques pourparlers, MM. Hié, Bruneel et Grember, remirent leur réponse à un mois. Le 3 juin, nouvelle démarche des tisserands, nouveaux atermoiements des employeurs et finalement nouvelle demande d'un second délai de cinq mois. Outrés de ce procédé inqualifiable et humiliant pour eux, les travailleurs se mettent en grève.

Confiants dans leur bon droit, dès le lendemain les grévistes sollicitent l'arbitrage de M. le juge de paix. Fidèles à leur tactique, les patrons reculent encore autant qu'il leur est possible, et au-delà même du dernier délai prévu par la loi, le moment de l'entrevue.

Deux séances, deux longues séances, sont consacrées à l'examen des revendications ouvrières en présence du juge de paix. Pour donner une nouvelle preuve de leur désir de conciliation, les délégués du syndicat finissent par consentir l'augmentation de 4 % seulement. Les patrons refusent.

Les grévistes auront donc maintenant à rechercher d'autres moyens pour solutionner le conflit ; ils les trouveront.

⁂

Ce matin le maire de Bailleul faisait annoncer par les gardes, à son de cloche, que tout attroupement de dix grévistes serait immédiatement dispersé.

Et pourquoi donc ? Les grévistes n'ont-ils pas été des modèles de calme et de bonne tenue ? Y a-t-il eu un seul acte à reprocher à l'un d'eux ? un seul ? Non assurément. Alors ? pourquoi ? Ah ! c'est que demain il y aura grande affluence d'étrangers à Bailleul, 5,000 gymnastes, autant de visiteurs, et M. Meoneclaey dans sa mentalité étroite, s'est imaginé que nos braves travailleurs pourraient avoir l'idée de troubler les festivités.

Vous les connaissez bien mal, M. le maire ou plutôt vous ne les connaissez pas du tout. Croire qu'ils seraient capables de causer volontairement un préjudice grave aux petits commerçants de la ville, c'est leur faire une injure gratuite. Ils ne l'oublieront pas.

Mais n'ont-ils pas eu soin, ces administrés contre lesquels vous usez de pareil procédé, n'ont-ils pas eu soin, le premier jour de la grève, de faire distribuer en ville des centaines de circulaires, déclarant à leurs concitoyens que leur conflit avec leurs patrons était purement corporatif et ne pouvait avoir aucune portée politique ?

N'ont-ils pas promis dans l'entrevue qu'ils ont eue avec M. le sous-préfet de ne pas se départir de leur calme ? N'ont-ils pas tenu cet engagement ?

L'arrêté que vous venez de prendre et qui n'est que la répétition d'un arrêté draconien que vous n'avez pas réussi à faire approuver, est inqualifiable et a été accueilli avec colère par les travailleurs. Vous êtes le maire des riches et n'avez que dédain pour la classe la plus intéressante de vos administrés, parce que la plus malheureuse.

⁂

Fiers de leur intransigeance, MM. les patrons, après les entrevues avec leurs ouvriers sous la présidence de M. le juge de paix, ont annoncé qu'ils ne se prêteraient plus à aucune tentative d'arbitrage et repousseraient toutes propositions de conciliation faites par M. le sous-préfet ou M. le préfet.

Nous verrons bien. Assurément il n'y a pas de loi qui puisse les contraindre, mais il y a peut-être une autre arme dans la main du gouvernement, qu'ils ne soupçonnent pas et qui les toucherait à leur seul point sensible, à leur caisse.

⁂

Le Bureau de Bienfaisance a accordé, pour chaque semaine, distribution du mercredi : un pain par gréviste, un pain par jour pour chaque femme de gréviste et un pour chaque enfant de gréviste, au-dessous de 14 ans.

Ce n'est là évidemment qu'un secours de début de grève.

⁂

A la réunion du syndicat, à 3 heures, aux Trois Chevaux, les grévistes ont décidé l'envoi à M. le Ministre de l'Intérieur de la dépêche suivante :

« Ministre Intérieur, Paris,

» Ouvriers grévistes de Bailleul, protestent contre l'arrêté injustifié du maire de la ville qui porte un défi à la classe ouvrière qui, en grève depuis huit jours, ne s'est pas départie de la plus digne attitude. »

BOLLUYT,
Secrétaire du Syndicat Textile.

A Vieil-Hesdin

Un fils frappe son père

LE VIEILLARD SUCCOMBE QUELQUES JOURS APRES DES SUITES DES COUPS REÇUS

Le Parquet de Saint-Pol s'est rendu hier à Vieil-Hesdin pour enquêter sur une pénible affaire qui a semé dans la commune une douloureuse émotion. Au cours d'une querelle, dimanche soir, un jeune homme âgé de dix-huit ans, Fernand Gérard, avait porté un coup de poing à son père. Ce dernier avait dû s'aliter le lendemain et le docteur appelé, jugea son état grave.

Mercredi, le malheureux expirait.

Voici les détails que nous avons pu obtenir sur cette affaire.

Dimanche soir, à Vieil-Hesdin, le père Gérard se trouvait au café Biausque et jouait aux cartes. Son fils Fernand se trouvait dans le même établissement quand survint un consommateur, M. Louis Fourrier. Une querelle éclata bientôt entre le nouveau venu et Fernand Gérard. Au cours de cette querelle, M. Fourrier reprocha à Fernand les coups qu'il avait portés au domestique de Saint-Georges.

Ces reproches eurent le don de mettre Fernand Gérard au paroxysme de la fureur. Il voulut s'élancer sur M. Fourrier.

Craignant que les choses ne tournassent au tragique, le père Gérard s'interposa. Il conseilla à M. Fourrier de sortir et voulut ramener son fils au calme. Mais le fils, tournant sa colère contre son père, porta un violent coup de poing à ce dernier et partit.

Atteint à la tête, M. François Gérard s'affaissa lourdement et demeura près d'une demi-heure sans connaissance. Quand il eut repris ses sens, on dut le reconduire chez lui.

Cependant, le lendemain, M. François Gérard put vaquer à ses occupations habituelles mais il paraissait beaucoup souffrir. Le mardi il se rendit au cimetière. On l'y retrouva peu après, évanoui. Dès cet instant le mal dont se plaignait le malheureux, fit de rapides progrès. Et mercredi matin, malgré les soins qui lui furent donnés, M. François Gérard expirait.

De l'avis du docteur, la mort était la conséquence du coup de poing porté par le fils.

Les gendarmes d'Auchy-les-Hesdin, aussitôt prévenus, vinrent à Vieil-Hesdin procéder à l'arrestation du parricide.

DES MINES DE CHARBON dans l'arrondissement d'Avesnes

Dans le petit village belge de Croix-lez-Rouveroy, à sept kilomètres de Maubeuge et cinq kilomètres d'Erquelinnes et Jeumont, c'est-à-dire du chemin de fer de Paris à Charleroi, une veine de charbon de 1 m. 65 d'épaisseur a été découverte. On croit qu'il s'agit d'un prolongement du bassin houiller du Borinage.

Des sondages sont en ce moment en cours d'exécution à la frontière belge à Mairieux, Vieux-Reng, Villers-sire-Nicole. La trouvaille de Rouveroy laisse espérer que les travaux entrepris en-deça de la frontière sur le territoire français seront couronnés de succès.

Rouveroy est à proximité de Villers-sire-Nicole.

A quand le creusement des fosses de houille ?

Dernière Heure

Dans l'Armée

Paris, 26 juin. — *Armée territoriale.* — Ont reçu les affectations suivantes : 2e régiment territorial d'infanterie, MM. Mollet, lieutenant au 7e territorial. — Cerisier et Revel, sous-lieutenants au 7e territorial.

3e régiment territorial d'infanterie : MM. Lehnert, lieutenant, et Lecocq, sous-lieutenant, au 7e territorial.

4e régiment territorial d'infanterie : MM. Loisel, lieutenant, et Franconnet, sous-lieutenant au 7e territorial.

5e régiment territorial d'infanterie : MM. Baudoux, capitaine au 7e territorial ; Thérry, lieutenant, et Denkler, sous-lieutenant au 1er territorial ; Tavriet et Lepretre, capitaines au 8e territorial ; Hay, Leboulire, Dodanthon, Robyn, lieutenants au 8e territorial ; Dulon, sous-lieutenant au 8e territorial.

Les Compagnies Minières

UNE DELEGATION DU COMITE DES HOUILLERES DE FRANCE AU MINISTERE DU TRAVAIL

Paris, 26 juin. — M. Couyba, ministre du Travail, a reçu ce matin M. Dorcy, président, et une délégation du Comité central des Houillères de France, venus pour l'entretenir de diverses questions intéressant la corporation des ouvriers mineurs.

En ce qui concerne l'application de la loi du 31 décembre 1913, sur la durée du travail dans les mines, qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain, le ministre n'a pu que confirmer les déclarations qu'il a faites à ce sujet avant-hier aux délégués des ouvriers. Il se bornera à appliquer la loi dans son esprit et dans sa lettre. **Il ne pourra donc comprendre le repos dans les huit heures, parce que la loi dit expressément le contraire ; mais il tiendra la main à ce que les durées prévues aux consignes pour les descentes et les remontes, comme pour la journée de travail des ouvriers qui ne bénéficient pas de la limite de huit heures, correspondent exactement, comme le veut la loi, à ce qui est raisonnablement nécessaire. Il ne doute pas que les exploitants ne fassent, de leur côté, leurs efforts pour réduire le plus possible ces durées.** (« Havas. »)

Les Congrès d'hier

LA FEDERATION DES TABACS

Paris, 26 juin. — Le Congrès a envisagé aujourd'hui la possibilité d'une grève des manufactures de l'Etat, en vue de l'obtention de la semaine anglaise.

Viviani et le Gouvernement ont fait des promesses, mais les congressistes semblent décidés à obtenir des engagements fermes. (L'Information).

LES MAGASINS ADMINISTRATIFS DE LA GUERRE

Paris, 26 juin. — Une délégation du Congrès a été reçue ce matin par M. Lauraine, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. M. Gervaise, secrétaire de l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat a demandé à M. Lauraine quelles étaient les intentions du gouvernement au sujet de l'application de la semaine anglaise. Le sous-secrétaire d'Etat a promis au nom du ministre de la Guerre que celui-ci soutiendrait énergiquement le projet de réforme devant le Sénat.

M. Galice, le secrétaire général de la Fédération, soumet ensuite le cahier de revendications particulières du personnel des magasins administratifs.

Le sous-secrétaire d'Etat a promis de faire tous ses efforts pour obtenir les crédits nécessaires aux améliorations les plus urgentes, dans le budget de 1915.

L'ASSASSIN D'UNE JEUNE FERMIERE RODE SUR LES LIEUX DU CRIME

Laval, 26 juin. — Le domestique de ferme Jouin qui, il y a quelques jours, étrangla et viola à l'Anjuère, commune de Bazouges, la fille de son patron, Mlle Eugénie Gauthier, n'a pas quitté le pays. Le père de la victime l'aperçut avant-hier dormant dans un fossé ; il alla aussitôt chercher du secours dans une ferme voisine, mais quand il revint, avec un autre cultivateur, Jouin prit la fuite et réussit à leur échapper.

On a trouvé près du lieu du crime, le jour des obsèques de Mlle Gauthier, une corde attachée à un pommier et l'on suppose que Jouain voulait se pendre, mais qu'il n'en a pas eu le courage.

Les Cheminots chez M. Renoult

UNE DELEGATION DU SYNDICAT NATIONAL A ETE REÇUE HIER AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 26 juin. — Une délégation du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France et des Colonies, présentée par Bidegaray et Gaston Renaudel, secrétaires du syndicat, s'est rendue ce matin au ministère des Travaux publics, afin de saisir le ministre de différentes questions sur lesquelles elle était désireuse d'attirer son attention.

La délégation a été reçue par M. Lévy-Ullmann, chef de cabinet.

Après avoir entretenu le représentant du ministre de diverses affaires de détail se référant à l'exploitation des chemins de fer, les délégués lui ont soumis un certain nombre de desiderata touchant à la réglementation du travail des employés de chemins de fer, à l'application de la loi des retraites du 21 juillet 1909 et au statut du personnel des travaux leurs des voies ferrées.

La délégation a fait remettre au ministre plusieurs documents concernant toutes ces questions.

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N. 58

La Dot Fatale

par Georges MALDAGUE

— C'est comme la nuit... la nuit maudite quand ils hurlaient à la mort... sous la ne... sous la lune... ah ! ah ! ah !

Ce furent trois cris, qu'il jeta, les bras le- s vers l'astre blême.

Puis, toujours les bras en l'air, il se mit fuir à travers prés.

La queue traînante, le museau bas, ga- lés par sa terreur, les chiens allaient sur s talons.

Elle avait, — sous l'astre blême, — cette urse, quelque chose de fantastique.

Comme tout à l'heure, les deux hommes, ils s'étaient levés sur le bord de l'eau, — virent plus que des points noirs.

Au lieu de s'agrandir, les points s'effa- rent.

Et seulement, lorsqu'ils eurent disparu, se regardant, ils se firent la voix mal surée, la même interrogation :

— Qu'est-ce qu'il a ?

— Il est fou...

— Oui, il est fou !

Claude Varagniez traversait la cour de la rme en courant toujours.

Les chiens s'arrêtèrent au bas des mar- s de la cuisine.

Chassés lorsqu'ils avaient des velléités d'y entrer, aucune odeur de soupe ou de rôti n'arrivant de par là, ils n'en éprouvaient point la tentation pour le quart d'heure.

Pendant qu'ils regagnaient leur niche, au fond du carré long sur lequel s'ouvraient les étables, Claude, arrivé au milieu de la grande pièce, titubait.

Provoquée peut-être par cette course folle, la peur aux talons, l'horrible peur que personnifiaient ces deux bêtes haïes, qui, la nuit de son crime, hurlaient jusqu'au matin, près du cadavre, il éprouvait une sensation inopinée ressemblant, sans être peut-être aussi dangereuse, à celle qui le terrassait, après le verdict, dans la salle des assises de Montpellier.

Une suffocation, une poussée de sang au cerveau, et ses jambes mollirent, un brouillard compact s'étendit entre lui, et le vieux meuble, toujours à sa place, éclairé par la blanchâtre lumière du dehors, la huche sur laquelle avait lui le couteau, à côté du jambon entamé, à l'instant des explications terribles.

Il n'eut pas le temps de chercher un appuis, ses bras ne rencontrèrent que le vide.

Claude Varagniez, comme dans la salle des assises de Montpellier, s'abattit semblable à un chêne foudroyé.

Donc, au château, chacun, encore ce soir-là, s'était retiré de bonne heure.

Frédric occupait deux pièces dans l'aile droite de la maison.

C'était par là qu'on avait préparé les chambres à offrir.

Les appartements des parents et des enfants se trouvaient à gauche, donnant à la fois, comme ceux des amis, sur la façade et sur le parc.

Le jeune homme, peu fatigué du voyage, — il était à l'âge où les déplacements sont plutôt un délassement, — voulant d'ailleurs répondre à quelques lettres urgentes que sa concierge lui remettait à Paris, au moment où il montait en voiture pour gagner la gare de Lyon, s'était assis devant le bureau qu'on lui installait dans la pièce attenant à sa chambre à coucher.

Marie-Thérèse, seule chez elle, se sentait assez agitée.

La présence de son fiancé sous le toit familial, le souvenir de l'étreinte si douce qui la troublait pendant leur promenade sous la charmille, y entrait pour quelque chose.

Elle ne dormirait pas, elle le sentait.

Elle reprit dans le tiroir de sa table le cahier de Marcel Jubert.

Cette lecture la calmerait, en ce sens qu'elle lui servirait de dérivatif.

Puis, elle lui permettait de se rendre compte si son père sortait encore ce soir-là.

Car elle avait beau lui donner une autre cause, — qui du reste y participait, — la fébrilité empêchant aujourd'hui ses paupières de s'alourdir, venait pour beaucoup de cette curiosité.

Irait-il encore du côté du moulin ?

Pourquoi cette promenade qu'il sachait, alors qu'il eût été si simple de dire qu'il la faisait, qu'il aimait, pour mieux jouir du spectacle de la nature endormie, la faire seul, de prévenir qu'on ne s'inquiétât pas si les chiens aboyaient de joie en le reconnaissant.

Elle sentait vite chez lui, qu'elle étudiait depuis près de deux ans, l'équilibre se rompre.

Il était, son malheureux père, à surveiller comme un enfant.

Donc, pour se calmer elle-même, l'impression d'enivrement de l'après-midi, se mêlant à l'inquiétude d'une imprudence de la part de celui qu'elle plaignait de toute la tendresse de son cœur, elle rouvrait le cahier de papier pelure, où son amie, de sa fine écriture très lisible, avait couché, au courant de la plume, ses impressions.

Elle en lisait plus d'une page, depuis le moment où elle s'arrêtait, après l'incident de la chute dans une crevasse, au bord d'un précipice.

C'étaient des descriptions à peu près dans la même note, quelques incidents comiques, racontés sur le ton de collégien en vacances, d'adolescent à qui on laisse la bride sur les épaules, habituel à cette jeune personne, dont le principal regret, Marie-Thérèse le lui entendit répéter cinquante fois, était de ne pas appartenir à un sexe qui permet un tas de folies, dont on fait un crime aux jeunes demoiselles.

En cherchant le dernier endroit où elle laissait le manuscrit, après la station à Lourdes, où Marcelle faisait grimper à Faradet une ou plusieurs centaines de marches pour la bénédiction d'un chapelet qu'elle n'égrènerait peut-être jamais, Marie-Thérèse murmurait :

— Je vais tâcher de finir ce soir pour passer le tout, demain, à maman.

Elle tomba juste à la place voulue : deux jours après l'arrivée à Biarritz.

« — Tu connais laplage, ma chérie, je te l'ai décrite en trois lignes, avec sa vue superbe de montagnes et son casino à peu près unique, me dit ma mère, dont la magnifique terrasse donne sur l'océan.

« Cette station d'hiver est, à l'arrière-saison, aussi bien qu'en tout temps, un endroit essentiellement cosmopolite, une ville libre, où l'on joue partout.

« Nous ne nous sommes permis que les « petits chevaux » ; maman gagne toujours ; moi, je perds constamment ; Faradet fait la balance.

« — Malheureuse au jeu, heureuse en amour, me glisse-t-il parfois dans le conduit auditif.

« Heureuse en amour, hélas ! »

— Encore un « hélas ! » prononça Mlle Varagniez sans relever les yeux ; décidément, elle a une passion.

Elle poursuivit :

« Il est vraiment très gentil, ce pauvre Guy ; il a encore reçu une lettre de sa Dulcinée ; je donnerais quelque chose pour savoir ce qu'elle lui écrit, mais il ne me montre que l'enveloppe, qui paraît toujours assez bourrée.

« L'avant-dernière fois qu'il l'a tirée de sa poche, comme je lui laissais voir mon désir sans equ'il s'en étonnât, la curiosité n'est-elle pas une des qualités les plus aimables de la femme, il affirma :

« — Elle ne m'écrit qu'en anglais.

« Quoi objecter ?

« Lui connaît parfaitement cette langue. — dite des oiseaux, — que toutes les misses que maman m'a données n'ont pu me faire apprendre au-delà des phrases les plus usitées.

« Je n'aime que le français.

« — Et c'est en anglais que vous lui répondez ? lui ai-je demandé.

« — Non, en français... Nous ne changeons pont nos habtude srécproques.

« — A propos, quand donc lui écrivez-vous ?... Vous ne nous quittez pas d'une semelle.

« — La nuit.

« — Mais vous êtes un homme de fer, infatigable... Il est vrai que l'amour...

« — Ne parlez pas de l'amour, puisque vous ignorez ce que c'est.

« — Qu'en savez-vous ?

« Je lo regardai au plus profond des yeux.

« Il ne se troubla pas.

« Décidément, il n'a plus rien pour moi. Son Ella Crafford l'a bien pincé.

« — C'est donc pour cela, fit-il tranquillement, que vous n'avez pas voulu du mien ?

« — Oui, c'est pour cela.

« Il y a trois jours qu'a eu lieu cette petite conversation, et, je t'envoie mes impressions sur notre excursion en Espagne, au lendemain de cette excursion même, c'est-à-dire à soixante-douze heures d'intervalle.

« Il m'est donc non seulement des plus agréables de causer avec toi, mais cela me repose, nous sommes tous rompus.

« Je vois d'ici, de ma fenêtre, Guy étendu sur la plage, à l'ombre protectrice d'un parasol ; voilà une heure qu'il n'a pas bougé. Maman, dans la chambre à côté, est encore couchée ; il est cinq heures de l'après-midi : elle a déjeuné dans son lit et déclare qu'elle y restera jusqu'à demain matin.

« C'est son remède : elle aura alors la fraîcheur d'une rose.

« C'était donc le 15 août, la Sainte-Marie, la fête de la reine-régente d'Espagne, Marie-Christine.

« Juste le 14, au soir, Faradet nous parle des courses de taureaux particulièrement brillantes ce jour-là, organisées à Saint-Sébastien, sa résidence d'été, en l'honneur de cet anniversaire.

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE